



AGENCE REGIONALE DE SANTE
DELEGATION DEPARTEMENTALE DES YVELINES
DEPARTEMENT VEILLE ET SECURITE SANITAIRES
SERVICE SANTE ENVIRONNEMENT

143, Bd de la Reine
78 007 VERSAILLES CEDEX

Tél : 01 30 97 68 28 Fax : 01 39 49 48 10

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2018

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : **SY JOUARS-PONTCHARTRAIN**



Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information en Santé Environnement (SISE-Eaux)

Description des unités de distribution (UDI) de l'UGE

DANS VOTRE UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT COMPOSEES DE LA FACON SUIVANTE :

Unité de distribution : MAUREPAS-JOUARS

Communes	Zone alimentée	Population de la zone
JOUARS-PONTCHARTRAIN	en totalité	5 476
MAUREPAS	sauf pariswest ZI	18 822
	Population totale :	24 298

Description sommaire du mode d'alimentation de l'UGE

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois types d'installations caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) d'eau souterraine (source, puits, forage...) ou prise d'eau superficielle (rivière, canal, retenue...).

2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Ce lieu est nommé "station de traitement-production" (TTP)

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, ainsi que les mêmes PRPDE et délégataire.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (SEC) peuvent être décrites

Unité de distribution : MAUREPAS-JOUARS

Population desservie: 24298 hab.

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pérennité de l'alimentation	Pourcentage d'alimentation
F VILLIERS CRESSAY SON DARALP	000235	CAP	2		
F VILLIERS CRESSAY SADE	000240	CAP	2		
F VILLIERS CRESSAY TOUSSAC	000241	CAP	2		
F VILLIERS CRESSAY SAUVAGE	000242	CAP	2		
F VILLIERS CRESSAY P4	000243	CAP	2		
F VILLIERS CRESSAY P6	000244	CAP	2		
F JOUARS PONT LES MOUSSEAUX	000289	CAP	2		
USINE LA CHAPELLE VILLIERS	000685	TTP	2		
F JOUARS PONT LES MOUSSEAUX	000785	TTP	1	Permanent	5%

Description sommaire du mode d'alimentation de l'UGE

USINE LES BISMES	000795	TTP	2		
MELANGE 6 CRESSAY - SIRYAE	001717	TTP	1	Permanent	95%

Nota: S = source, F = forage

Situation administrative des captages d'eau

Rappels réglementaires :

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable et la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 dont la protection naturelle est insuffisante. La loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique étend cette obligation aux captages naturellement protégés, et permet aux sociétés privées de bénéficier d'une telle protection pour les captages antérieurs au 1er janvier 2004. La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 renforce les dispositifs de lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole. Une des actions du Plan Régional Santé Environnement 3 est la poursuite de la mise en œuvre de la protection des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale de la PRPDE ou du distributeur.

Note spécifique à l'attention de la PRPDE :

Il vous appartient de vous assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) a été signé par le Préfet, que ces documents et servitudes ont été notifiés aux propriétaires, et que les documents d'urbanisme (P.O.S., P.L.U.) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P..

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, ou si vous constatez des inexactitudes dans le tableau ci-dessous, rappelant la situation administrative de vos captages telle qu'elle est connue de l'ARS, je vous invite à prendre contact avec le service Santé Environnement de la Délégation Départementale des Yvelines.

Pour lancer la procédure de protection des captages, une collectivité doit acter son engagement par délibération du conseil syndical ou municipal concerné. Le dossier de DUP complet doit être transmis par la collectivité à l'administration; la Mission interservice de l'eau (MISE) fait office de guichet unique.

La date 11/11/1111 représente une étape réalisée mais dont la date exacte n'est pas connue.

L'absence de date indique que l'étape n'est pas réalisée.

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)			SITUATION ADMINISTRATIVE				
Nom	Type	Commune d'implantation	Date de délibération de la collectivité	Avis Hydrogéologue agréé	Date de dépôt du dossier en MISE	Avis CoDERST (ex C.D.H.)	Arrêté de D.U.P.
F JOUARS PONT LES MOUSSEUX	FORAGE	JOUARS-PONTCHARTRAIN	11/10/1988	01/02/2014	27/04/2015		
F VILLIERS CRESSAY P4	CHAMP CAPTANT VILLIERS ST FREDERERI	VILLIERS-SAINT-FREDERIC	11/10/1988	01/02/2011	23/10/2014		
F VILLIERS CRESSAY P6	CHAMP CAPTANT VILLIERS ST FREDERERI	VILLIERS-SAINT-FREDERIC	11/10/1988	01/02/2011	23/10/2014		
F VILLIERS CRESSAY SADE	CHAMP CAPTANT VILLIERS ST FREDERERI	VILLIERS-SAINT-FREDERIC	11/10/1988	01/02/2011	23/10/2014		

Situation administrative des captages d'eau

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)			SITUATION ADMINISTRATIVE				
Nom	Type	Commune d'implantation	Date de délibération de la collectivité	Avis Hydrogéologue agréé	Date de dépôt du dossier en MISE	Avis CoDERST (ex C.D.H.)	Arrêté de D.U.P.
F VILLIERS CRESSAY SAUVAGE	CHAMP CAPTANT VILLIERS ST FREDERERI	VILLIERS-SAINT-FREDERIC	11/10/1988	01/02/2011	23/10/2014		
F VILLIERS CRESSAY SONDARALP	CHAMP CAPTANT VILLIERS ST FREDERERI	VILLIERS-SAINT-FREDERIC	11/10/1988	01/02/2011	23/10/2014		
F VILLIERS CRESSAY TOUSSAC	CHAMP CAPTANT VILLIERS ST FREDERERI	VILLIERS-SAINT-FREDERIC	11/10/1988	01/02/2011	23/10/2014		

**Résultats d'analyses de l'eau prélevée sur les installations de l'UGE
dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau**

Les prélèvements sont effectués :
 - au captage (eau brute, avant tout traitement),
 - en sortie de station de traitement-production (eau traitée),
 - dans les unités de distribution au robinet du consommateur (eau distribuée).

Cette synthèse prend en compte l'ensemble des paramètres analysés.

Type de l'installation : CAPTAGE

Nom de l'installation : F VILLIERS CRESSAY SONDARALP

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
1	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactéri.	Conformité chimique
06/04/18	00177157	VILLIERS-SAINT-FREDERIC	F VILLIERS CRESSAY SONDARALP EB	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Nom de l'installation : F JOUARS PONT LES MOUSSEAUX

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
3	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactéri.	Conformité chimique
09/01/18	00174959	JOUARS-PONTCHARTRAIN	F JOUARS PONT LES MOUSSEAUX ET	C	C
08/06/18	00178281	JOUARS-PONTCHARTRAIN	F JOUARS PONT LES MOUSSEAUX ET	C	C
06/11/18	00201515	JOUARS-PONTCHARTRAIN	F JOUARS PONT LES MOUSSEAUX ET	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

**Résultats d'analyses de l'eau prélevée sur les installations de l'UGE
dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau**

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Nom de l'installation : MELANGE 4 FORAGES CRESSAY

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
6	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
12/02/18	00175489	VILLIERS-SAINT-FREDERIC	MÉLANGE DES 4 FORAGES	C	C
06/04/18	00177156	VILLIERS-SAINT-FREDERIC	MÉLANGE DES 4 FORAGES	C	C
08/06/18	00178277	VILLIERS-SAINT-FREDERIC	MÉLANGE DES 4 FORAGES	C	C
07/08/18	00199760	VILLIERS-SAINT-FREDERIC	MÉLANGE DES 4 FORAGES	C	C
05/10/18	00200929	VILLIERS-SAINT-FREDERIC	MÉLANGE DES 4 FORAGES	C	C
04/12/18	00202253	VILLIERS-SAINT-FREDERIC	MÉLANGE DES 4 FORAGES	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Résultats d'analyses de l'eau prélevée sur les installations de l'UGE
dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Nom de l'installation : MELANGE 6 CRESSAY - SIRYAE

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
12	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
09/01/18	00174842	VILLIERS-SAINT-FREDERIC	MÉLANGE 6 CRESSAY + SIRYAE	C	C
12/02/18	00175809	VILLIERS-SAINT-FREDERIC	MÉLANGE 6 CRESSAY + SIRYAE	C	C
06/03/18	00176401	VILLIERS-SAINT-FREDERIC	MÉLANGE 6 CRESSAY + SIRYAE	C	C
06/04/18	00177033	VILLIERS-SAINT-FREDERIC	MÉLANGE 6 CRESSAY + SIRYAE	C	C
04/05/18	00177541	VILLIERS-SAINT-FREDERIC	MÉLANGE 6 CRESSAY + SIRYAE	C	C
08/06/18	00198342	VILLIERS-SAINT-FREDERIC	MÉLANGE 6 CRESSAY + SIRYAE	C	C
17/07/18	00199004	VILLIERS-SAINT-FREDERIC	MÉLANGE 6 CRESSAY + SIRYAE	C	C
07/08/18	00199529	VILLIERS-SAINT-FREDERIC	MÉLANGE 6 CRESSAY + SIRYAE	C	C
05/09/18	00200220	VILLIERS-SAINT-FREDERIC	MÉLANGE 6 CRESSAY + SIRYAE	C	C
05/10/18	00201067	VILLIERS-SAINT-FREDERIC	MÉLANGE 6 CRESSAY + SIRYAE	C	C
06/11/18	00201517	VILLIERS-SAINT-FREDERIC	MÉLANGE 6 CRESSAY + SIRYAE	C	C
26/12/18	00202630	VILLIERS-SAINT-FREDERIC	MÉLANGE 6 CRESSAY + SIRYAE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

**Résultats d'analyses de l'eau prélevée sur les installations de l'UGE
dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau**

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : MAUREPAS-JOUARS

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
47	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
05/01/18	00174773	MAUREPAS	POINT MOBILE MAUREPAS	C	C
11/01/18	00174926	JOUARS-PONTCHARTRAIN	POINT MOBILE JOUARS	C	C
18/01/18	00175125	MAUREPAS	POINT MOBILE MAUREPAS	C	C
30/01/18	00175285	MAUREPAS	POINT MOBILE MAUREPAS	C	C
06/02/18	00175399	MAUREPAS	POINT MOBILE MAUREPAS	C	C
16/02/18	00175830	MAUREPAS	POINT MOBILE MAUREPAS	C	C
26/02/18	00176230	MAUREPAS	POINT MOBILE MAUREPAS	C	C
02/03/18	00176310	MAUREPAS	POINT MOBILE MAUREPAS	C	C
09/03/18	00176494	JOUARS-PONTCHARTRAIN	POINT MOBILE JOUARS	C	C
23/03/18	00176690	MAUREPAS	POINT MOBILE MAUREPAS	C	C
27/03/18	00176767	MAUREPAS	POINT MOBILE MAUREPAS	C	C
06/04/18	00176983	JOUARS-PONTCHARTRAIN	POINT MOBILE JOUARS	C	C
13/04/18	00177122	MAUREPAS	POINT MOBILE MAUREPAS	C	C
19/04/18	00177238	MAUREPAS	POINT MOBILE MAUREPAS	C	C
27/04/18	00177428	MAUREPAS	POINT MOBILE MAUREPAS	C	C
14/05/18	00177697	MAUREPAS	POINT MOBILE MAUREPAS	C	C
18/05/18	00177786	MAUREPAS	POINT MOBILE MAUREPAS	C	C
25/05/18	00177963	MAUREPAS	POINT MOBILE MAUREPAS	C	C
31/05/18	00178081	JOUARS-PONTCHARTRAIN	POINT MOBILE JOUARS	C	C
08/06/18	00178280	MAUREPAS	POINT MOBILE MAUREPAS	C	C
15/06/18	00198253	MAUREPAS	POINT MOBILE MAUREPAS	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

**Résultats d'analyses de l'eau prélevée sur les installations de l'UGE
dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau**

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : MAUREPAS-JOUARS

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
22/06/18	00198270	JOUARS-PONTCHARTRAIN	POINT MOBILE JOUARS	C	C
29/06/18	00198496	MAUREPAS	POINT MOBILE MAUREPAS	C	C
04/07/18	00198557	MAUREPAS	POINT MOBILE MAUREPAS	C	C
09/07/18	00198709	JOUARS-PONTCHARTRAIN	POINT MOBILE JOUARS	C	C
18/07/18	00199038	MAUREPAS	POINT MOBILE MAUREPAS	C	C
24/07/18	00199217	MAUREPAS	POINT MOBILE MAUREPAS	C	C
06/08/18	00199517	JOUARS-PONTCHARTRAIN	POINT MOBILE JOUARS	C	C
10/08/18	00199648	MAUREPAS	POINT MOBILE MAUREPAS	C	C
21/08/18	00199847	MAUREPAS	POINT MOBILE MAUREPAS	C	C
30/08/18	00200077	MAUREPAS	POINT MOBILE MAUREPAS	C	C
05/09/18	00200148	MAUREPAS	POINT MOBILE MAUREPAS	C	C
12/09/18	00200570	JOUARS-PONTCHARTRAIN	POINT MOBILE JOUARS	C	C
18/09/18	00200474	MAUREPAS	POINT MOBILE MAUREPAS	C	C
28/09/18	00200801	MAUREPAS	POINT MOBILE MAUREPAS	C	C
05/10/18	00200928	MAUREPAS	POINT MOBILE MAUREPAS	C	C
18/10/18	00201249	MAUREPAS	POINT MOBILE MAUREPAS	C	C
24/10/18	00201316	MAUREPAS	POINT MOBILE MAUREPAS	C	C
30/10/18	00201428	JOUARS-PONTCHARTRAIN	POINT MOBILE JOUARS	C	C
06/11/18	00201514	MAUREPAS	POINT MOBILE MAUREPAS	C	C
13/11/18	00201666	JOUARS-PONTCHARTRAIN	POINT MOBILE JOUARS	C	C
22/11/18	00201905	MAUREPAS	POINT MOBILE MAUREPAS	C	C
29/11/18	00202048	MAUREPAS	POINT MOBILE MAUREPAS	C	C
04/12/18	00202120	JOUARS-PONTCHARTRAIN	POINT MOBILE JOUARS	C	C
11/12/18	00202277	MAUREPAS	POINT MOBILE MAUREPAS	C	C
18/12/18	00202414	MAUREPAS	POINT MOBILE MAUREPAS	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Résultats d'analyses de l'eau prélevée sur les installations de l'UGE
dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : MAUREPAS-JOUARS

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
26/12/18	00202574	MAUREPAS	POINT MOBILE MAUREPAS	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Unité de gestion et d'exploitation : SY JOUARS-PONTCHARTRAIN Année : 2018

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

Le(s) tableau(x) ci-dessous présentent les résultats d'analyses des principaux paramètres représentatifs des caractéristiques de l'eau et des principaux polluants susceptibles d'être présents dans l'eau. Les paramètres, pour lesquels des dépassements des limites de qualité fixées par le code de la santé publique ont été constatés, sont indiqués "hors limites!" dans la dernière colonne à droite du tableau.

Types d'eau : B = eau brute, T1 = eau traitée (en sortie de station de traitement-production), T = eau désinfectée (en réseau de distribution), S = sans traitement

CAP F VILLIERS CRESSAY P4

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	PH	unité pH	B	1	7,10	7,10	7,10		
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	B	1	1,04	1,04	1,04		

CAP F VILLIERS CRESSAY P6

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	PH	unité pH	B	1	7,50	7,50	7,50		
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	B	1	1,00	1,00	1,00		

CAP F VILLIERS CRESSAY SADE

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	PH	unité pH	B	1	7,40	7,40	7,40		
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	B	1	1,11	1,11	1,11		

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

CAP F VILLIERS CRESSAY SAUVAGE

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	PH	unité pH	B	1	7,20	7,20	7,20		
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	B	1	1,33	1,33	1,33		

CAP F VILLIERS CRESSAY SONARALP

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	PH	unité pH	B	2	7,32	7,46	7,60		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	B	1	0,33	0,33	0,33		
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	B	1	0	0	0	10000	
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	B	1	0	0	0	20000	
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	B	1	1,24	1,24	1,24		
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	B	1	0,00	0,00	0,00	4	
NO2	NITRITES (EN NO2)	mg/L	B	1	0,00	0,00	0,00		
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	B	1	12,90	12,90	12,90	100	
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	B	1	0,00	0,00	0,00	2	
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	B	1	0,02	0,02	0,02	2	
ADETD	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	B	1	0,00	0,00	0,00	2	
26DCB	2,6 DICHLOROBENZAMIDE	µg/L	B	1	0,00	0,00	0,00	2	
AMPA	AMPA	µg/L	B	1	0,00	0,00	0,00	2	
BRMCL	BROMACIL	µg/L	B	1	0,00	0,00	0,00	2	
METACET	MÉTALDÉHYDE	µg/L	B	1	0,00	0,00	0,00	2	
ETDMR	ETHIDIMURON	µg/L	B	1	0,00	0,00	0,00	2	

**Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés
dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire**

CAP F VILLIERS CRESSAY TOUSSAC

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	PH	unité pH	B	1	6,90	6,90	6,90		
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	B	1	1,03	1,03	1,03		

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés
 dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

TTP	F JOUARS PONT LES MOUSSEAUX
-----	-----------------------------

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	PH	unité pH	T1	6	7,00	7,22	7,34		
TH	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	T1	3	33	35	36		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T1	3	0,00	0,12	0,25		
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T1	3	0	0	0	0	
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T1	3	0	0	0	0	
ALTMICR	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	T1	1	0	0	0		
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	T1	1	0,77	0,77	0,77	1.5	
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T1	3	0,00	0,00	0,00		
NO2	NITRITES (EN NO2)	mg/L	T1	3	0,00	0,00	0,00	0.1	
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T1	3	14,50	15,57	17,10	50	
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	T1	1	0,00	0,00	0,00	0.1	
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	T1	1	0,03	0,03	0,03	0.1	
ADETD	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	T1	1	0,03	0,03	0,03	0.1	
26DCB	2,6 DICHLOROBENZAMIDE	µg/L	T1	1	0,00	0,00	0,00	0.1	
AMPA	AMPA	µg/L	T1	1	0,00	0,00	0,00	0.1	
BRMCL	BROMACIL	µg/L	T1	1	0,00	0,00	0,00	0.1	
METACET	MÉTALDÉHYDE	µg/L	T1	1	0,00	0,00	0,00	0.1	
ETDMR	ETHIDIMURON	µg/L	T1	1	0,00	0,00	0,00	0.1	

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés
 dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

TTP	MELANGE 4 FORAGES CRESSAY
-----	---------------------------

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	PH	unité pH	T1	23	6,90	7,21	7,49		
TH	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	T1	6	38	42	45		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T1	6	0,16	0,19	0,23		
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T1	6	0	0	0	0	
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T1	6	0	0	0	0	
ALTMICR	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	T1	3	0	0	0		
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	T1	11	0,70	1,15	1,32	1.5	
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T1	6	0,00	0,00	0,00		
NO2	NITRITES (EN NO2)	mg/L	T1	6	0,00	0,00	0,00	0.1	
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T1	6	9,80	10,28	11,40	50	
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	T1	3	0,00	0,00	0,00	0.1	
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	T1	3	0,01	0,01	0,01	0.1	
ADETD	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	T1	3	0,00	0,00	0,00	0.1	
26DCB	2,6 DICHLOROBENZAMIDE	µg/L	T1	3	0,00	0,00	0,00	0.1	
AMPA	AMPA	µg/L	T1	3	0,00	0,00	0,00	0.1	
BRMCL	BROMACIL	µg/L	T1	3	0,00	0,00	0,00	0.1	
METACET	MÉTALDÉHYDE	µg/L	T1	3	0,00	0,00	0,00	0.1	
ETDMR	ETHIDIMURON	µg/L	T1	3	0,00	0,00	0,00	0.1	

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés
 dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

TTP

MELANGE 6 CRESSAY - SIRYAE

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	PH	unité pH	T1	31	7,00	7,25	7,52		
TH	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	T1	12	36	40	45		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T1	12	0,11	0,20	0,37		
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T1	12	0	0	0	0	
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T1	12	0	0	0	0	
ALTMICR	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	T1	4	0	0	0		
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	T1	11	0,78	1,03	1,17	1.5	
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T1	12	0,00	0,00	0,00		
NO2	NITRITES (EN NO2)	mg/L	T1	12	0,00	0,00	0,00	0.1	
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T1	12	12,20	13,97	17,30	50	
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	T1	4	0,00	0,00	0,00	0.1	
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	T1	4	0,00	0,01	0,01	0.1	
ADETD	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	T1	4	0,00	0,01	0,03	0.1	
26DCB	2,6 DICHLOROBENZAMIDE	µg/L	T1	4	0,00	0,00	0,00	0.1	
AMPA	AMPA	µg/L	T1	4	0,00	0,00	0,00	0.1	
BRMCL	BROMACIL	µg/L	T1	4	0,00	0,00	0,00	0.1	
METACET	MÉTALDÉHYDE	µg/L	T1	4	0,00	0,00	0,00	0.1	
ETDMR	ETHIDIMURON	µg/L	T1	4	0,00	0,00	0,00	0.1	

**Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés
dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire**

UDI	MAUREPAS-JOUARS
-----	-----------------

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	PH	unité pH	T	100	6,90	7,41	8,00		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T	47	0,00	0,23	0,78		
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T	47	0	0	0	0	
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T	47	0	0	0	0	
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	T	6	0,82	1,00	1,19	1.5	
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T	47	0,00	0,00	0,00		
NO2	NITRITES (EN NO2)	mg/L	T	3	0,00	0,00	0,00	0.5	

Liste des dépassements des exigences (limites et références) de qualité
de l'eau prélevée sur les installations de l'UGE

TTP F JOUARS PONT LES MOUSSEUX

Paramètre(s)	Valeur(s) mesurée(s)	Date Prélèvement	Référence(s) de qualité réglementaire(s)
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	(3,00) Eau légèrement agressive	09/01/2018	2,00

Nombre de dépassement des références de qualité : 1

Conformément à l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine, les eaux distribuées doivent être à l'équilibre calcocarbonique ou légèrement incrustantes.